

Ce certificat médical préalable à la pratique intensive des activités physiques et sportives doit être complété de préférence par un médecin du sport.

Un électrocardiogramme est fortement recommandé.

Le cachet du médecin est obligatoire.

**CERTIFICAT MÉDICAL PRÉALABLE À LA
PRATIQUE INTENSIVE
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
à la Faculté des sciences du sport de Strasbourg**

Je soussigné(e), Docteur en médecine
exerçant à

.....

certifie avoir examiné Mme., M.,

(année d'inscription : L1□, L2□, L3□, M1□, M2□, Lpro□)

Né(e) le

Demeurant

.....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique intensive de toutes les activités physiques et sportives.

À, le

Signature du médecin

Aurélié LABSIR
Infirmière

Tel. +33.3 68 85 64 47
Fax +33.3 68 85 66 75
fss-infirmierie@unistra.fr

Faculté des sciences du sport
Bâtiment | Le Portique
14 rue René Descartes
67084 Strasbourg Cedex
<https://f3s.unistra.fr>

Cachet du praticien

